

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'OMISSION DANS LE RÉGIME DES PENSIONS DES MILITAIRES CANADIENS EN MISSION À L'ÉTRANGER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et permettez-moi de dire que je l'en ai prévenu. Peut-il confirmer à la Chambre s'il est exact qu'à l'heure actuelle, le gouvernement estime que les militaires canadiens affectés outre-mer ne sont pas considérés comme présents au Canada aux fins de la pension de vieillesse, et qu'ainsi, les Canadiens affectés outre-mer sont désavantagés par rapport à ceux qui ne l'ont pas été?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il ne s'agit pas d'une question d'attitude du gouvernement, mais d'une question de législation adoptée par le Parlement il y a de nombreuses années, dont la loi sur la sécurité de la vieillesse. Les dispositions de cette loi s'appliquent non seulement aux membres des Forces armées mais à d'autres personnes qui s'absentent du Canada pour quelque raison que ce soit, qu'il s'agisse de membres d'organisations religieuses, de fonctionnaires ou d'employés de corporations, en n'en nommant que quelques-unes.

Des voix: Honte! Honte!

M. Lalonde: Monsieur le président, je crains que plusieurs députés ne crient à la honte sur leur propre record législatif, puisqu'il s'agit d'une loi adoptée par le Parlement.

Cependant, monsieur le président, le règlement numéro 15 de la loi sur la pension de sécurité de la vieillesse stipule qu'une absence des membres des Forces armées à l'extérieur du Canada à cause du travail ne sera pas considéré comme interrompant leur résidence au Canada s'ils retournent au Canada à la fin de l'accomplissement de leur devoir.

Quant à l'autre problème, il s'agit d'une question que j'étudie, et j'espère pouvoir donner plus tard une réponse à ce sujet.

[Traduction]

M. Whittaker: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du ministre, et puisque son ministère est présentement saisi d'un cas de ce genre, a-t-il l'intention de se pencher sur la situation et d'en faire rapport à la Chambre aussitôt que possible?

[Français]

M. Lalonde: C'est exactement ce que je viens de dire il y a quelques minutes, monsieur le président. Il s'agit d'une question dont j'avais d'ailleurs abordé l'étude antérieurement, dans le cadre de la révision éventuelle de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Mais voyant les difficultés que nous éprouvons à faire adopter même certains amendements au Régime de pensions du Canada, à cause de l'obstruction de certains députés de l'opposition, je me demande à quelle vitesse...

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne nous reste plus de temps, mais l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe peut poser une question supplémentaire; le député de Saint-Jean-Lancaster aura ensuite la parole.

Chemins de fer Nationaux du Canada et Air Canada

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné l'incident exposé par mon préopinant, où l'on a refusé la pension de sécurité de la vieillesse à un ancien combattant ayant fait six années de service, lui refusant ainsi la citoyenneté canadienne alors qu'il était au service de son pays, le ministre fera-t-il enquête du point de vue de la loi sur les anciens combattants, et consultera-t-il son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, afin de mettre fin à cette discrimination?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Oui, monsieur l'Orateur, j'y verrai.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE BILL CONCERNANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Bell: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné le caractère mal défini des travaux d'aujourd'hui et le nombre de jours restants de la session, le ministre peut-il préciser les choses et nous dire si le bill sur l'écoute électronique sera présenté et sous quelle forme?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'espère présenter ce projet de loi au cours de la semaine. C'est ce que je prévois pour l'instant.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre finira par prendre une décision à ce sujet, aura-t-il l'obligeance de se rappeler que notre parti est disposé à siéger afin que le projet de loi soit adopté au cours de la présente session?

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Question supplémentaire. Le ministre voudra bien ne pas oublier non plus que notre parti est disposé à adopter immédiatement une motion dont le but serait de renvoyer le projet de loi au Sénat sous la forme où nous l'avions envoyé à leurs honneurs la première fois?

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA ET AIR CANADA

PRESTATION DE FONDS POUR CERTAINES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE VALEURS ET DE DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 7 janvier, du bill C-164, tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines